



# CONCORSO DI COMPOSIZIONE COMPOSITION COMPETITION TORRE DELLA QUARDA

Edizione 2020 - 2020 Edition

Nell'ambito dell'VIII edizione del Festival Internazionale  
di musica di Savona

In the field of 8th International Music Festival that will  
take place in Savona

**ENSEMBLE/MUSICA DA CAMERA  
ENSEMBLE/CHAMBER MUSIC**

**Membri di Giuria/Jury Members**  
**BEAT FURRER (Presidente/President)**  
**STEFANO GERVASONI**  
**FRANCESCO FILIDEI**  
**GIORGIO COLOMBO TACCANI**  
**ANTONIO ROSTAGNO**



Diocesi di Savona-Noli  
Ufficio Beni Culturali Ecclesiastici



ENSEMBLE  
NUOVE  
MUSICHE



UNIVERSITÀ DI PAVIA  
Dipartimento di  
Musicologia e Beni Culturali



# AVIS

## Concours de composition "Torre della Guarda"

### Édition 2020

---

L'Association musicale Ensemble Nuove Musiche organise un concours ayant pour objet la composition de nouveaux morceaux de musique; les morceaux gagnants seront joués durant la 8e édition du *Festival Internazionale di Musica di Savona*.

**Art. 1** - La participation est ouverte aux musiciens de toutes les nationalités, sans limites d'âges et sans limites concernant les orientations esthétiques et les styles de composition.

#### **Art. 2 - TYPOLOGIE DES COMPOSITIONS**

Les compositions présentées pourront avoir déjà été exécutées.

Les compositions ne doivent pas avoir été déjà primées à l'occasion d'autres concours ou autres call for scores, avant la date limite d'inscription au concours: soit le 28 septembre 2020 à Minuit (selon le fuseau horaire italien).

Les compositions déjà publiées seront admises à condition que l'admission ne comporte aucune charge économique à l'association Ensemble Nuove Musiche (par exemple: pour l'usage de matériel chez l'éditeur ou pour les exécutions, soit pour les morceaux de musique de chambre, soit pour les morceaux d'orchestre).

Le concours s'articule en deux sections distinctes:

#### **Section 1 – Musique de chambre**

Il sera possible de présenter des œuvres dans les catégories suivantes:

- Piano solo (même avec une préparation modérée). Les compositions pour piano à 4 mains ne seront pas admises
- Violon solo
- Violoncelle solo
- DUO: Violon + Violoncelle
- DUO: Piano (même avec une préparation modérée; un seul exécutant) + violon
- DUO: Piano (même avec une préparation modérée; un seul exécutant) + violoncelle
- TRIO: Piano (même avec une préparation modérée; un seul exécutant) + violon + violoncelle

La durée de la composition ne devra pas excéder la limite de 10 minutes et n'a aucune limite minimum.

Dans cette section, chaque candidat pourra présenter un ou plusieurs morceaux dans la même catégorie et/ou dans les différentes catégories.

#### **Section 2 – Ensemble (avec chef)**

Instrumentation disponible (l'utilisation d'au moins 4 instruments est obligatoire):

Flûte. L'exécutant (un) peut utiliser: piccolo, flûte en Do, flûte en Sol

Clarinette. L'exécutant (un) peut utiliser: clarinette en Sib, clarinette en La, clarinette basse

Violon

Alto

Violoncelle

Piano (même avec une préparation modérée; un seul exécutant)

La durée de la composition pour ensemble ne devra pas excéder la limite de 15 minutes et n'a aucune limite minimum.

Les partitions qui impliquent l'utilisation d'instruments ne figurant pas dans la liste ci-dessus ne seront pas prises en considération, sans préavis.

Dans les deux sections (musique de chambre, ensemble) l'usage de tout dispositif électronique n'est pas permis en aucun cas.

### **Art. 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION**

La participation au concours est validée par le versement d'une somme à titre de donation pour remboursement de frais d'inscription:

d'un montant de 15 Euros (non remboursable) pour la section 1 (mus. de chambre)

d'un montant de 20 Euros (non remboursable) pour la section 2 (ensemble)

Le versement pourra être effectué par:

- Paypal, voir l'adresse internet:

<https://www.ensemblenuovemusiche.eu/en/competition/>

Pour tous ceux qui souhaitent effectuer leur paiement par Paypal, nous demandons l'ajout 1 € supplémentaire pour couvrir le coût du service.

- par virement bancaire

L'IBAN sur lequel effectuer le virement est le suivant:

IT78T0760110600001033709542

BIC/SWIFT: B P P I I T R R X X X

Le virement sera au nom de:

Associazione musicale Ensemble Nuove Musiche

Corso Italia 10 - 9

17100 Savona.

Il faudra spécifier l'objet suivant: *Concours Torre della Quarda 2020*

Dans la section 1, la donation de 15 Euros donne droit à l'envoi de trois partitions; pour chaque partition en plus il est nécessaire de verser 3 Euro pour chacune d'elles.

Dans la section 2, la donation de 20 Euros donne droit à l'envoi d'une seule partition. Pour chaque partition supplémentaire, une somme de 20 Euros est requise.

### **Art. 4 - TYPOLOGIE DES PARTITIONS**

Les partitions devront être présentées uniquement en format PDF jointes au courriel et devront être rédigées de préférence avec un programme informatique d'écriture musicale (Finale, Sibelius, etc.). Les partitions manuscrites et passées au scanner seront admises mais peuvent être déclarées comme étant illisibles ou peu claires et être par conséquent éliminées de la participation, sans préavis. En cas d'une notation non traditionnelle, la partition devra être accompagnée d'une légende. La participation à la compétition n'étant pas anonyme, les partitions doivent inclure le nom du compositeur.



### **Art. 5 - MODALITÉS D'ENVOI DU MATÉRIEL**

Le matériel nécessaire à la participation devra être en format PDF et sera envoyé par courriel. Le matériel requis est le suivant:

- Les partitions.  
Pour les morceaux en Trio de la section 1 outre la partition il sera nécessaire d'envoyer également les parties détachées sans aucune charge économique à l'association Ensemble Nuove Musiche.  
Section 2: à la date d'expiration du concours (28 - 09 - 2020), le candidat devra soumettre, en format PDF, la partition et les parties détachées, prêtes à être utilisées. L'envoi des parties détachées aura lieu sans aucune charge économique à l'association Ensemble Nuove Musiche.
- Le reçu du virement (de 15 ou 20 Euros) effectué selon les modalités indiquées ci-dessus
- Un dossier contenant une brève biographie du candidat (uniquement en anglais ou en italien) et une HD avec crédit.

Tout le matériel sera envoyé exclusivement à l'adresse mail suivante:  
torreuarda2020@gmail.com

### **Art. 6 - COMPOSITION ET POUVOIR DU JURY**

Pour l'édition 2020, la composition du jury est la suivante:

BEAT FURRER (Compositeur, Président de la commission)

STEFANO GERVASONI (Compositeur)

FRANCESCO FILIDEI (Compositeur)

GIORGIO COLOMBO TACCANI (Compositeur)

ANTONIO ROSTAGNO (Musicologue)

Les membres du jury peuvent être remplacés si nécessaire.

Les décisions du jury sont inattaquables et sans appel.

### **Art. 7 - PRIX**

#### **Section 1 - PRIX SECTION MUSIQUE DE CHAMBRE**

Il y a trois catégories: trio, duo, instrument solo; le jury indiquera les meilleures compositions dans chacune de ces catégories. Parmi ces trois compositions, une seule (la gagnante de la section) sera retenue; aux deux autres sera attribué un remboursement pour les frais de participation.

Prix du gagnant de la première section: Euros 1000 et exécution du morceau au cours de la 8e édition du *Festival Internazionale di Musica di Savona*. Le morceau lauréat, s'il n'est pas déjà édité, sera publié par Da Vinci Publishing/Osaka Mozart Association (Osaka - Japan). Les conditions contractuelles sont visibles sur le site: <https://davinci-edition.com/contracts/>.

Remboursement des frais pour les deux autres catégories: 200 Euros (pour chaque catégorie) et exécution des morceaux au cours de la 8e édition du *Festival Internazionale di Musica di Savona*.

La meilleure composition pour Trio (que ce soit lauréat de section ou gagnant de catégorie) sera programmée en France lors d'un concert organisé par de *ProQuartet-Centre européen de musique de chambre, Paris*.

Le jury, à sa discrétion, pourra indiquer la meilleure composition pour piano solo; elle sera programmée durant un concert de la saison du Concours de piano "Città di Albenga" - Memorial Maria Silvia Folco, (<http://concorsopianisticoalbenga.it/>).

## **Section 2 – PRIX SPÉCIAL “ROFFREDO CAETANI” – SECTION ENSEMBLE**

### **Offert par la *Fondazione Roffredo Caetani***

Gagnant de la section 2: 1000 Euros et exécution du morceau au cours de la 8e édition du *Festival Internazionale di Musica di Savona*. Le morceau lauréat de la catégorie ensemble sera programmé deux fois, en Allemagne, par le *Kommas Ensemble* de Cologne.

Le morceau lauréat, s'il n'est pas déjà édité, sera publié (partition et parties détachées) par Da Vinci Publishing/Osaka Mozart Association (Osaka - Japan). Les conditions contractuelles sont visibles sur le site: <https://davinci-edition.com/contracts/>.

Le jury a la possibilité de ne pas assigner, partiellement ou intégralement, le prix si le niveau artistique n'est pas considéré adéquat.

Les morceaux exécutés au concert seront enregistrés (audio et video) et si le compositeur le désire une copie de l'enregistrement lui sera envoyée.

Après la publication des résultats sur le site de l'association ([www.ensemblenuovemusiche.eu](http://www.ensemblenuovemusiche.eu)) et Facebook, les compositeurs primés seront contactés par courriel mail à l'adresse qui aura été utilisée pour l'envoi du matériel requis. Les candidats non primés ne seront pas contactés.

La remise des prix des sections 1 et 2 et des deux compositions qui auront obtenu les frais de remboursement aura lieu le jour du concert du morceau pour ensemble, durant lequel seront exécutés: le morceau lauréat de la catégorie 2 et le morceau de la catégorie Duo (Section 1 – Musique de chambre). Pour la section 1, l'exécution du morceau de la catégorie Trio et celle du morceau de la catégorie Solo, auront lieu au cours d'autres concerts, (toujours au cours de la 8e édition du *Festival Internazionale di Musica di Savona*).

Il faut donc considérer que les performances des morceaux: catégorie Trio et catégorie Solo (Section 1 – Musique de chambre) et la remise des prix correspondants auront lieu ultérieurement.

L'association, bien qu'elle ne puisse assurer aucun frais de voyage et de séjour, sera très heureuse de la présence des compositeurs primés à la cérémonie de distributions des prix.

### **Art. 8 - DATE LIMITE**

Les partitions doivent être envoyées avant le 28 septembre 2020 à Minuit au plus tard. La date de l'envoi sera certifiée par mail, selon le fuseau horaire italien.

Tous les résultats seront annoncés au plus tard le 3 novembre 2020, sur le site internet ainsi que sur la page Facebook de l'association.

Toute inscription incomplète ou dépassant la date limite ne sera pas prise en considération. Les frais de participation ne seront pas remboursés sans préavis; ils ne le seront que si le concours est annulé.

**Art. 9** - La participation au concours *Torre della Guarda 2020* implique l'acceptation sans conditions, de la part du participant, de toutes les normes établies par le règlement ci-dessus.

**Art. 10** - En cas de contestation le seul texte légalement valable est le présent avis en langue italienne, composé de 10 articles. Le Parquet de Savona sera exclusivement le seul compétent.

Pour d'ultérieures informations:  
[info@ensemblenuovemusiche.eu](mailto:info@ensemblenuovemusiche.eu)



ENSEMBL  
NUOV  
MUSICH